

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5996>



# Concours de l'enseignement : enfin des décisions... mais pas celles-là !

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2020

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Jean-Michel Blanquer était ce matin sur LCI. Le Ministre évoquait alors les CAPES, l'Agrégation et le CRPE ; le cas du concours CPE, CAPET, CAPLP et Psy-EN n'a pas été explicitement posé, ni d'ailleurs l'éventualité d'une différence entre concours externes et concours internes.

Le Ministre a distingué deux cas, suivant que les épreuves d'admissibilité avaient eu lieu ou non.

Si les épreuves écrites ont déjà eu lieu (le cas de l'agrégation de Lettres Modernes, dont une épreuve écrite a été annulée), « l'oral peut être passé en juin-juillet ».

Si les épreuves écrites n'ont pas eu lieu, « ce sera un écrit [...]. Les écrits seront organisés dans des conditions sanitaires qui conviennent, avec la distance, c'est-à-dire dans des salles [...] qui permettent cela, [...] à partir de la mi-juin et jusqu'à la fin juillet. » Ces candidats, qui « devaient avoir un oral, ne l'auront pas. [...] Ils passeront un oral l'an prochain, au moment de leur titularisation ».

Le Ministre a donc à plusieurs reprises confirmé que les concours auront lieu. Les lauréats « seront fonctionnaires stagiaires dès le mois de septembre ».

Le diable est cependant dans les détails, puisque quelques dizaines de minutes plus tard, le Ministère mettait en ligne des informations plus précises. Tout en affirmant qu'il convenait « de ne léser aucun des 256 377 candidats de cette session [et] de permettre la nomination des professeurs stagiaires le 1er septembre 2020 », le Ministère distingue maintenant le cas des concours internes, pour lesquels « toutes les épreuves [...] qui n'ont pas été passées sont reportées à la rentrée septembre 2020 [sic] ».

**Pour le SNES-FSU, les propositions du Ministère ne sont pas acceptables en l'état. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué depuis plusieurs semaines, nous restons fermement opposés à une épreuve orale supplémentaire en fin d'année.** Cela obligerait les stagiaires lauréats des concours externes à mener de front leur stage en responsabilité (pour l'équivalent d'un demi-service, ce qui est notoirement trop lourd), la validation du M2, la procédure de titularisation habituelle et la préparation de cet oral. Pour l'ensemble des personnels des collèges et des lycées comme des INSPE, pour les étudiants, pour les élèves, beaucoup d'inconnues planent encore sur l'année scolaire 2020-2021. A quoi bon en rajouter ?

De la même manière, le SNES-FSU s'oppose fermement au report des oraux d'admission des concours internes au mois de septembre. Cette décision va poser des problèmes majeurs aux candidats. Cela les oblige à travailler tout l'été, et à négliger soit la préparation de l'oral soit celle de la rentrée avec leurs élèves. La plupart sont déjà enseignants.

**Repousser les oraux au mois de septembre, c'est aussi empêcher une nomination comme stagiaire au 1er septembre, que Jean-Michel Blanquer confirmait pourtant le matin même sur LCI.** Là encore, pourquoi s'entêter ? **Il est possible de considérer les admissibles admis, ou, s'il faut qu'il y ait des oraux, ils doivent se tenir, comme pour l'externe, en juin-juillet, d'autant que le volume de candidats est bien moindre.**